

Concours 2019

Parcours Costumier - Costumière

option «Réalisation et régie de production»

Formation initiale en un an.
Nombre de places maximum : 7

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1^{er} septembre 2019, c'est-à-dire née entre le 1^{er} septembre 1992 et le 31 août 2001, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats doivent :

- Être titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteur/trices de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir en plus:

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.)

Connaissances souhaitées :

- Autonomie en montage et/ou connaissance de la réalisation du costume de spectacle homme et femme, du tracé et du moulage contemporain et historique ;
- Connaissances de l'histoire du costume et des matériaux ;
- Bonne culture générale et du spectacle vivant.

Dérogation

Sur décision du directeur de l'école et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis(es) à concourir, les candidat(e)s ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagé(e)s dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Commission interne d'examen des candidatures

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission interne d'examen des candidatures seront autorisé(e)s à concourir.

Convocation

A compter de fin mars 2019, les candidat(e)s autorisé(e)s à concourir recevront une convocation par courrier postal pour les épreuves ayant lieu à l'ENSATT.

Les candidat(e)s peuvent se présenter plusieurs fois au concours jusqu'à ce qu'ils/elles atteignent la limite d'âge supérieure.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

ÉPREUVES

Admissibilité

Les candidat(e)s autorisé(e)s à concourir seront convoqué(e)s le **24 juin 2019** pour les épreuves d'admissibilité suivantes :

- **Histoire du costume et technologie de montage (durée 2h, Coefficient 1)**

Epreuve écrite à partir de documents présentés (iconographie, vêtements, échantillons textile, fournitures...) qui consiste à reconnaître et commenter le style, l'époque, à nommer les éléments du vêtement et à proposer des sections, symboles ou détails de montage à partir d'un croquis donné.

- **Réalisation (durée 4h30, coefficient 4)**

A partir d'un patron et d'explications, le/la candidat(e) devra effectuer une réalisation et des finitions soignées d'une pièce d'étude en temps limité regroupant des difficultés de réalisation de costume de spectacle. Certains montages et/ou finitions seront à l'initiative du/de la candidat(e). Par exemple : pose de passementeries et dentelles, poches et montages de manches tailleurs et historiques, boutons à la main, utilisation de matériaux et finitions spécifiques tels que baleinage, crin, rembourrage, pose de ganse...

Admission

Les candidat(e)s ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqué(e)s par affichage à l'ENSATT à l'épreuve d'admission **le 25 juin 2019**.

Ils/elles passeront :

- **un entretien avec un jury (durée : 30 minutes)**

La première partie de l'entretien portera sur une discussion autour de costumes présentés au/à la candidat(e):

- Ressenti par rapport au genre d'expression (cirque, théâtre, opéra, danse...);
- Classement chronologique des pièces de costume ou costumes présentés;
- Brève analyse technique (type de coutures : par exemple anglaise, rabattue..., identification des finitions, identification des matériaux (l'armure, la fibre, le nom technique...)).

La seconde partie de l'entretien portera notamment sur le parcours, l'expérience, les motivations du/de la candidat(e) et son dossier personnel.

Pour cet entretien, le/la candidat(e) devra apporter un dossier personnel de réalisation et de technologie (processus de fabrication, échantillonnages...). Ce dossier pourra comporter notamment des croquis et photos que le/la candidat(e) aura réalisés pendant ses études et ses travaux personnels (aucune pièce d'étude ou pièce de vêtement n'est à fournir).

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats non admis à l'issue du concours. La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves. Les résultats d'admission figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr

INSCRIPTIONS

du 10 décembre 2018 au 1^{er} février 2019

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le/la candidat(e) complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou si elle respecte les conditions d'âge requises, il/elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le/la candidat(e) doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il/elle souhaite passer, le/la candidat(e) devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le/la candidat(e) reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le/la candidat(e) est autorisé(e) à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tou(te)s les candidat(e)s.
- Ils peuvent être réglés à compter du **10 décembre 2018 jusqu'au 1^{er} février 2019 inclus**, soit par :
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **1^{er} février inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidat(e)s autorisé(e)s à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat.

Le candidat qui fraude est exclu de l'école et de tout concours, indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics.

Pour tout renseignement relatif aux concours d'entrée en formation initiale : concours@ensatt.fr